

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 8 JUIN 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 8 juin 2007*

Aujourd'hui, à quatorze heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 1 Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
- n^o 3 Loi assurant la mise en œuvre de la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
- n^o 5 Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre et d'autres dispositions législatives
- n^o 10 Loi modifiant la Loi sur la fête nationale et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.